

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2019

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe	7
Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes	47
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	49

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2019

- **Chiffre d'affaires de 408,6 millions d'euros contre 340,0 millions d'euros l'exercice précédent :**
 - le chiffre d'affaires jeux progresse de 17 millions d'euros, soit 13 %, avec une croissance des recettes des jeux de table et des appareils automatiques
 - le secteur hôtelier présente une amélioration de 16 % de son chiffre d'affaires, avec l'impact de la réouverture complète de l'Hôtel de Paris
 - le chiffre d'affaires locatif progresse de 23,1 millions d'euros avec la mise en location progressive du One Monte-Carlo
- **Résultat Opérationnel s'établit à 69,4 millions d'euros contre 36,9 millions d'euros pour le premier semestre 2018/2019**
- **Résultat net consolidé s'établit en positif de 66,5 millions d'euros contre 43,9 millions d'euros pour le premier semestre 2018/2019, avec :**
 - un résultat financier négatif de 1,1 million d'euros
 - la prise en compte des résultats de Betclik Everest Group, dont la consolidation par mise en équivalence se traduit par une contribution négative de - 1,6 million d'euros sur le semestre du fait de charges exceptionnelles, contre une contribution positive de 7,3 millions d'euros sur la même période de l'exercice passé

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2019/2020 ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe S.B.M. enregistre des résultats semestriels 2019/2020 en amélioration par rapport au premier semestre de l'exercice passé.

Au titre des six premiers mois de l'exercice 2019/2020, le chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. s'établit à 408,6 millions d'euros contre 340 millions d'euros précédemment. Cette hausse de 68,6 millions d'euros est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

L'augmentation du chiffre d'affaires permet une progression du résultat opérationnel qui s'établit à 69,4 millions d'euros contre 36,9 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclik Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution négative de - 1,6 million d'euros au titre des six premiers mois de l'exercice 2019/2020 contre une contribution positive de 7,3 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Secteur jeux

Avec des recettes de 151,1 millions d'euros contre 134,1 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux présente une augmentation de 13 % de son chiffre d'affaires. Cette tendance favorable concerne aussi bien les jeux de table que les appareils automatiques, avec des croissances respectives de 5 % et 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le secteur des **jeux de table** enregistre ainsi une hausse de 3,6 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 78,7 millions d'euros au lieu de 75,1 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2018/2019, soit + 5 %. L'avance enregistrée au cours du premier trimestre a été conservée, l'activité enregistrée au cours du deuxième trimestre restant très proche de celle constatée pour la même période de l'exercice passé.

Les recettes des **appareils automatiques** s'inscrivent en augmentation de 24 % pour s'établir à 63,4 millions d'euros contre 51,1 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. Cette évolution favorable a été plus fortement constatée au cours du deuxième trimestre de l'exercice, avec une croissance de 41 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Les recettes des **activités annexes** (restauration au sein des casinos, entrées et boutiques) sont en progression à 9,1 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 210,3 millions d'euros contre 181,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 16 %.

Le secteur bénéficie en effet de la réouverture complète de l'Hôtel de Paris, qui dispose de capacités d'hébergement et de restauration supérieures à celles de l'exercice passé. L'établissement enregistre ainsi une progression de 22,9 millions d'euros de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le secteur hôtelier tire également avantage de l'ouverture du nouveau restaurant Mada One et du grand succès que rencontre le restaurant Coya, les autres établissements du Groupe S.B.M enregistrant globalement une activité conforme à celle de l'exercice précédent.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 28,4 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier, se décompose comme suit :

- une croissance de 19 % de l'activité **hébergement** liée notamment à une augmentation du nombre de chambres disponibles à l'Hôtel de Paris.
- une progression de 14 % des recettes de **restauration**, avec l'impact favorable des restaurants Coya et Mada One.

Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo et les villas du Sporting.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2019/2020 s'établit à 46,3 millions d'euros contre 23,2 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 23,1 millions d'euros. Cette hausse résulte essentiellement de la mise en location de nouveaux espaces à l'Hôtel de Paris sur l'avenue de Monte-Carlo et dans son patio intérieur, de la mise en location des boutiques du complexe One Monte-Carlo et de la mise en location progressive des résidences du One Monte-Carlo.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 408,6 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2019/2020, en augmentation de 68,6 millions d'euros sur la période, le Groupe S.B.M. génère un résultat opérationnel en forte progression sur l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet à 69,4 millions d'euros contre 36,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 32,5 millions d'euros. Si l'amélioration la plus significative est enregistrée par le secteur locatif, en progression de 23,3 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent, les secteurs jeux et hôtelier présentent également une progression de leur résultat opérationnel.

Le **résultat financier** est négatif de - 1,1 million d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2019/2020 contre un résultat financier positif de 0,1 million d'euros l'exercice précédent.

La consolidation par **mise en équivalence de Betclie Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une contribution négative de - 1,6 million d'euros contre une contribution positive de 7,3 millions d'euros au premier semestre de l'exercice passé. En effet, bien que l'activité reste favorablement orientée, les résultats de Betclie Everest Group sont impactés par un renchérissement avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betclie.

En synthèse, le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à 66,5 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2019/2020 contre 43,9 millions d'euros à fin septembre 2018.

Du fait de la progression des résultats, la capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2018/2019 s'établit à 100,6 millions d'euros contre 60,4 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Au 30 septembre 2019, l'endettement financier net du Groupe est de 101,2 millions d'euros contre un endettement financier net de 106,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018/2019, l'endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les emprunts auprès des établissements de crédit.

Jusqu'au 1^{er} avril 2019, l'endettement financier comprenait la dette financière liée aux contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 (0,2 million d'euros au 31 mars 2019). Au 1^{er} avril 2019, la norme IAS 17 a été remplacée par la norme IFRS 16. Cette norme prévoit qu'à la conclusion de tout contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, il soit comptabilisé à l'actif du bilan un droit d'usage (« droit d'utilisation ») en

contrepartie d'un passif (« dettes de location ») pour un montant correspondant aux paiements futurs actualisés. Ce dernier passif n'est pas pris en compte dans le calcul de l'endettement financier net que communique le Groupe S.B.M.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 94,3 millions d'euros.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

L'exercice 2019/2020 enregistre la mise en service totale des deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – permettant au Groupe S.B.M. de prendre une nouvelle dimension.

Le caractère intrinsèquement aléatoire de l'activité des jeux et les incertitudes liées au contexte économique et financier rendent difficile l'établissement de prévisions pour la totalité de l'exercice, et le second semestre est habituellement marqué par une diminution du résultat enregistré à fin septembre, du fait de la baisse du chiffre d'affaires une fois la saison estivale passée.

Cependant, faisant suite à la tendance favorable observée sur le premier semestre, et bien que l'activité reste sensible au contexte général qui peut affecter certains marchés, la mise en service des deux projets majeurs précités devrait contribuer à l'amélioration sensible des résultats du Groupe S.B.M.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 31 des notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe

Bilan consolidé au 30 septembre 2019

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2019

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2019 *	30 septembre 2019
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	8 235	8 554
Immobilisations corporelles	Note 5	1 049 834	1 089 931
Droits d'utilisation	Note 6		17 401
Participations mises en équivalence		115 974	104 362
Autres actifs financiers		1 075	1 063
Actifs financiers non courants	Note 7	117 048	105 425
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 175 150	1 221 343
Stocks	Note 8	12 951	13 070
Clients	Note 9	43 839	73 063
Autres débiteurs	Note 10	35 351	27 106
Autres actifs financiers	Note 11	6	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	119 025	124 439
TOTAL ACTIF COURANT		211 172	237 683
TOTAL DE L'ACTIF		1 386 322	1 459 026

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2019 *	30 septembre 2019
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		385 531	388 080
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-5 019	-9 454
Résultat de l'exercice		2 577	66 478
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		622 257	684 271
Intérêts minoritaires		800	1 074
CAPITAUX PROPRES		623 057	685 345
Emprunts et passifs financiers	Note 13	237 052	214 746
Dettes de location	Note 13		10 246
Avantages du personnel	Note 14	51 900	55 624
Provisions	Note 15	7 478	6 915
Autres passifs	Note 16	195 088	186 623
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 114 573	1 159 497
Fournisseurs	Note 17	27 817	35 346
Passifs sur contrats	Note 18	33 494	22 139
Autres créditeurs	Note 19	204 116	202 794
Provisions	Note 15	668	632
Dettes de location	Note 13		7 310
Passifs financiers	Note 13	5 652	31 307
TOTAL PASSIF COURANT		271 748	299 528
TOTAL DU PASSIF		1 386 322	1 459 026

* Comme indiqué en note 2.1, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location"

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2018 / 2019 *	Exercice 2018 / 2019 *	1er Semestre 2019/2020
Produits des activités ordinaires	Note 20	340 028	526 536	408 606
Achats consommés		-33 843	-56 315	-39 278
Autres charges externes		-77 439	-129 359	-85 076
Impôts, taxes et versements assimilés		-22 207	-36 558	-22 714
Charges de personnel	Note 21	-138 737	-256 199	-152 306
Amortissements	Notes 4, 5 & 6	-23 797	-47 327	-33 534
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	-7 066	-10 398	-6 273
Résultat opérationnel	Note 23	36 941	-9 621	69 426
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5	15	25
Coût de l'endettement financier brut		-11	-15	-1 096
Coût de l'endettement financier net	Note 24	-6		-1 072
Autres produits et charges financiers	Note 24	84	70	-4
Charges d'impôt	Note 25			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 7	7 260	12 333	-1 594
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		44 279	2 782	66 756
Part des intérêts minoritaires		-395	-205	-278
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		43 884	2 577	66 478
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		1,79	0,11	2,71
Résultat net dilué par action (en euros)		1,79	0,11	2,71

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		44 279	2 782	66 756
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 14	1 446	-4 061	-4 097
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	Note 27		-405	-340
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		45 725	-1 684	62 320
dont résultat global part du groupe		45 330	-1 885	62 043
dont résultat global part des minoritaires		394	201	277

* Comme indiqué en note 2.1, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location"

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2018/2019 *	1er semestre 2019/2020
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du Groupe	2 577	66 478
Part des intérêts minoritaires	205	278
Amortissements	47 327	33 534
Résultat des sociétés mises en équivalence	-12 333	1 594
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-565	-281
Variation des provisions	-530	-979
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-327	
Autres charges et produits calculés	13	-15
Plus et moins-values de cession	1 007	9
Capacité d'autofinancement	37 373	100 617
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	327	1 072
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	37 700	101 689
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 30	78 231
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	115 931	90 690
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 7	-199 941
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 7	223
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	Note 7	12 799
Autres	Note 7	7 500
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-179 417	-84 275
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		-5
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 13	111 891
Remboursement des dettes locatives	Note 13	-3 462
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 24	-327
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	111 559	-1 001
VARIATION DE TRESORERIE	48 073	5 414
Trésorerie à l'ouverture	70 952	119 025
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	119 025	124 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	119 025	124 439
Banques - Passif		

* Comme indiqué en note 2.1, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location"

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2018	24 517	214 650	-620	385 604	624 149	603	624 751
Dividende distribué						-5	-5
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			-4 462		-4 462	-4	-4 466
Autre variation			-10		-10		-10
Résultat de l'exercice				2 577	2 577	205	2 782
Autres variations des sociétés mises en équivalence			4		4		4
31 mars 2019 *	24 517	214 650	-5 088	388 182	622 258	799	623 056
Dividende distribué						-3	-3
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			-4 435		-4 435	-1	-4 437
Autre variation			-10		-10		-10
Résultat de l'exercice				66 478	66 478	278	66 756
Autres variations des sociétés mises en équivalence			-18		-18		-18
30 septembre 2019	24 517	214 650	-9 551	454 659	684 273	1 073	685 345

* Comme indiqué en note 2.1, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location"

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2019 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de 1 euro, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code ISIN MC0000031187 – BAIN).

L'État monégasque détient 64,21 % du capital au 30 septembre 2019, participation identique à celle au 31 mars 2019.

Le groupe LVMH (Moët Hennessy – Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar SAS détenue à 100 % et le groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macao) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2019.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des Assemblées Générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'Assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2019/2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 25 novembre 2019.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « Société ») et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

2.1.1 ÉVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 « Contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location qui remplace notamment la norme IAS 17 « Contrats de location ». Adoptée par l'Union Européenne le 9 novembre 2017, elle est d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme prévoit notamment de comptabiliser au bilan, à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif correspondant aux paiements futurs actualisés comptabilisé en « dettes de location », en contrepartie d'un droit d'usage de ce même actif comptabilisé en « droit d'utilisation », amorti sur la durée du contrat. La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, sauf si le Groupe S.B.M. est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe S.B.M. applique cette norme à compter du 1^{er} avril 2019, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui permet la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer. Cette méthode de transition ne permet pas le retraitement des exercices comparatifs.

La norme prévoit également d'autres mesures de simplification, appliquées par le Groupe S.B.M., dont notamment la possibilité d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de la première application et la possibilité d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'application de cette nouvelle norme IFRS 16 constitue un changement de méthode pour le Groupe S.B.M. et les impacts au 1^{er} avril 2019 sont les suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2019		1er avril 2019		31 mars 2019		1er avril 2019	
	Publié	IFRS 16	Retraité		Publié	IFRS 16	Retraité	
					CAPITAUX PROPRES	623 057	12	623 069
Goodwill	32		32		Emprunts et passifs financiers	237 052	-91	236 961
Immobilisations incorporelles	8 235		8 235		Dettes de location		12 402	12 402
Immobilisations corporelles	1 049 834	-191	1 049 643		Avantages du personnel	51 900		51 900
Droits d'utilisation		19 060	19 060		Provisions	7 478		7 478
Actifs financiers non courants	117 048		117 048		Autres passifs	195 088		195 088
TOTAL ACTIF NON COURANT	1 175 150	18 869	1 194 019		TOTAL PASSIF NON COURANT	1 114 573	12 311	1 126 884
					Fournisseurs	27 817		27 817
Stocks	12 951		12 951		Passifs sur contrats	33 494		33 494
Clients	43 839		43 839		Autres créditeurs	204 116	-65	204 052
Autres débiteurs	35 351	-30	35 321		Provisions	668		668
Autres actifs financiers	6		6		Dettes de location		6 693	6 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 025		119 025		Passifs financiers	5 652	-112	5 540
TOTAL ACTIF COURANT	211 172	-30	211 142		TOTAL PASSIF COURANT	271 748	6 516	278 264
TOTAL DE L'ACTIF	1 386 322	18 839	1 405 161		TOTAL DU PASSIF	1 386 322	18 839	1 405 161

La dette de loyer au 1^{er} avril 2019 se réconcilie ainsi avec les engagements de location au 31 mars 2019 :

en milliers d'euros

Engagements de location au 31 mars 2019	37 658
Fairmont Monte-Carlo (1)	-16 413
Autres contrats (2)	-2 149
Dettes de location au 1er avril 2019	19 096

- (1) La différence entre l'engagement de location au 31 mars 2019 et la dette de location au 1^{er} avril 2019 relative au Fairmont Monte-Carlo concerne principalement la location d'un contingent de chambres. Ne s'agissant pas d'un actif spécifique, cette location ne rentre pas dans le champs d'application de la norme IFRS 16 – « Contrats de location ».
- (2) La différence entre l'engagement de location au 31 mars 2019 et la dette de location au 1^{er} avril 2019 sur les autres contrats concerne principalement les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois au 31 mars 2019 et les contrats de location de courte durée figurant en engagement de location au 31 mars 2019 pour satisfaire les besoins saisonniers.

2.1.2 FUTURES NORMES APPLICABLES

Le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2019.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.3 Méthode de consolidation

2.3.1 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence Betclic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 7.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer USA Incorporated et Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux États-Unis et à Singapour.

2.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	99,60 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	8 rue du Gabian MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	96,03 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. Betclic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8 rue du Gabian MC 98000 - MONACO	98,00 %	Intégration globale

2.3.3 DATE DE CLOTURE

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M.

2.3.4 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

2.3.5 OPERATIONS INTERNES

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

2.3.6 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.4 Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

3.1 Finalisation des travaux de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo

Le Groupe S.B.M. a engagé, au début du mois d'octobre 2014, les travaux de lancement des deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs :

- la rénovation de l'Hôtel de Paris, pour un coût des travaux revu à 280 millions d'euros sur la période 2014-2019, hors le montant estimé des pertes d'exploitation ;
- la transformation du site précédemment occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver avec la création du complexe immobilier One Monte-Carlo, représentant un montant d'investissements estimé à 390 millions d'euros sur la période 2013-2019.

Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel annuel, avant amortissements, supérieur à 50 millions d'euros en année pleine à compter de la date de mise en service complète de ses actifs. Ainsi, la réalisation de ces projets permettra à la Société de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Le montant total de ces projets est estimé aujourd'hui à un montant proche de 670 millions d'euros hors montant estimé des pertes d'exploitation. Au 30 septembre 2019, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ces projets s'établit à 660,6 millions d'euros depuis le démarrage des travaux, dont 48,8 millions d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Les travaux se déroulent conformément au calendrier prévisionnel :

- concernant l'Hôtel de Paris Monte-Carlo, la majeure partie des actifs a été mise en service au cours du dernier trimestre de l'exercice 2018/2019, et les finalisations encore en cours au 31 mars 2019 sont maintenant achevées ;
- l'ensemble des infrastructures de l'ensemble immobilier et l'édification des bâtiments en superstructures du One Monte-Carlo ont été finalisés, permettant l'inauguration officielle du nouveau quartier au cœur de la Principauté de Monaco le 22 février 2019. Les travaux de finalisation des parties intérieures ont été poursuivis sur l'exercice en cours et sont maintenant achevés. Comme prévu le début de la commercialisation a été réalisé au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020 et les actifs ont été mis en service.

3.2 Financement des travaux de développement immobilier

Plusieurs opérations ont été engagées pour assurer le financement de ces projets, qui sont rappelées ci-après.

La Société a tout d'abord procédé à une augmentation de capital en mars 2015, qui a été intégralement souscrite. Le produit net de l'augmentation de capital s'est établi à 215,6 millions d'euros.

Ce financement a été complété par les encaissements perçus au titre des cessions de droits au bail pour un montant de 152,1 millions d'euros au 30 septembre 2019, dont 2,6 millions d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020. L'objectif est de percevoir dans le cadre de ces projets un montant total de 175 millions d'euros et les cessions déjà réalisées ou prévues sont en ligne avec cet objectif. Comme cela est décrit en note 16, les montants perçus sont comptabilisés en produit constaté d'avance et sont repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux à compter de la date de mise en service desdits projets.

La Société a également contracté des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire en janvier 2017. Les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- mise à disposition de crédits d'un montant total de 230 millions d'euros réparti en deux tranches, dont les tirages à l'initiative de la Société pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019 :
 - une tranche A de 86,8 millions d'euros, remboursable en six échéances semestrielles égales consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au sixième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2023,
 - une tranche B de 143,2 millions d'euros, remboursable en huit échéances semestrielles consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au septième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2024 et les deux dernières échéances représentant 50 % de l'encours tiré au titre de cette tranche B ;
- la tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017, conformément à l'engagement pris par la Société ;

- le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est constitué d'un taux de référence Euribor variable augmenté d'une marge au taux de :
 - 1,7 % à 2,7 % pour la tranche A en fonction du ratio de levier (dette financière nette/EBITDA) ajustable semestriellement à compter du 30 septembre 2019,
 - 1,8 % pour la tranche B ;
- engagements financiers de type « covenants » habituels, dont le non-respect constituerait un cas de défaut au regard du contrat des crédits, avec notamment :
 - ratio de levier devant rester en dessous d'un niveau qui varie entre 3,75 et 2,5 en fonction de la date de calcul, contrôlé chaque semestre à compter du 30 septembre 2019,
 - ratio de couverture des intérêts (EBITDA/Frais financiers) devant rester supérieur ou égal à 6, contrôlé chaque semestre à compter du 31 mars 2017,
 - ratio LTV Long Term Value (encours du crédit tranche B/Valeur de marché des villas du Sporting et selon le cas des autres immeubles faisant l'objet de sûretés) inférieur ou égal à 40 %, calculé annuellement à compter du 31 mars 2017,
 - ratio de gearing (dette financière nette/capitaux propres) inférieur ou égal à 0,6 au 30 septembre 2019 et 31 mars 2020, puis inférieur à 0,5 au 31 mars et 30 septembre de chaque exercice social au-delà du 31 mars 2020,
 - ces différents engagements de ratios étant complétés par des dispositions habituelles en matière d'investissement, de cession d'actifs, d'endettement financier, d'octroi de garanties et sûretés, d'information, etc.

À noter que l'apparition d'un cas de défaut peut conduire à l'exigibilité immédiate des sommes empruntées, le contrat des crédits prévoyant toutefois des possibilités de remédiation au non-respect des engagements susvisés.

Le contrat prévoyait également la mise en place de contrats de couverture dans les 60 jours calendaires suivant la fin de la période de disponibilité, portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum. Comme décrit en note 27 – « Instruments financiers », 4 instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

Les covenants financiers applicables au 30 septembre 2019 sont respectés.

Au 30 septembre, la Société a procédé aux tirages de la totalité des deux tranches A et B, pour un montant total de 230 millions d'euros.

L'ensemble des frais relatifs à la mise en place de ces lignes de crédit (frais bancaires, d'avocats, de conseils et commissions de non-utilisation) sont directement imputables à l'émission de la dette. Ils sont inclus dans l'évaluation initiale de celle-ci, et viennent par conséquent diminuer le montant emprunté (voir note 13 – « Emprunts, passifs financiers et dettes de location »). Ces coûts de transaction augmentent le taux effectif de la dette.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Au 30 septembre 2019, la Société n'a émis aucun titre dans le cadre de ce programme.

3.3 Participation dans Betclic Everest Group

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betclic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betclic Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclic, Expekt et Everest, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues à 51,69 %.

FINANCEMENT

Au 30 septembre 2019, les avances en compte courant précédemment consenties par le Groupe S.B.M. envers BEG ont été intégralement remboursées.

EXPLOITATION

Le Groupe S.B.M. enregistre au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020 une quote-part de résultat négative de - 1,6 million d'euros contre une quote-part de résultat positive de 7,3 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

En effet, bien que l'activité reste favorablement orientée, les résultats de Betclic Everest Group sont impactés par un renchérissement avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betclic.

3.4 Projet de Resort Intégré au Japon

En mars 2017, le Groupe S.B.M. et le Groupe G.E.G. avaient annoncé la mise en place officielle d'un partenariat stratégique, comprenant notamment un travail commun sur le développement et l'exploitation de nouvelles activités, incluant des projets de Resorts Intégrés (« RI – Resort Intégré ») dans la région Asie-Pacifique. L'annonce de cet accord faisait suite à la prise de participation réalisée par le Groupe G.E.G. dans le capital de la Société en juillet 2015.

Lors de sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil d'Administration de la S.B.M. a validé les termes d'un Agrément avec le Groupe G.E.G. concernant le projet de créer une joint-venture afin de participer ensemble à un consortium incluant plusieurs partenaires locaux, et prendre part au processus d'appel d'offres envisagé par les autorités politiques japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon.

La joint-venture (la « JV Co ») formée par les deux Groupes sera détenue majoritairement par le Groupe G.E.G. Les termes de cet Agrément stipulent que le Groupe S.B.M. s'engage, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la JV Co, le Groupe G.E.G. détenant les 95 % restants. Le coût total du projet à terme pourrait représenter 10 milliards de dollars US, le Groupe S.B.M. ayant la possibilité d'augmenter par la suite sa participation dans la JV Co jusqu'à un engagement maximum de 350 millions de dollars US, ce qui pourrait représenter à terme 10 % du capital de la JV Co. L'Agrément a été signé en date du 1^{er} avril 2019.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Écarts d'acquisition – goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels : amortissement sur 3 à 6 ans ;
- concessions : durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2019 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2018	622	32 700	18	2 125	34 843
Acquisitions		789		1 301	2 090
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		1 806		-1 804	3
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 31 mars 2019	622	35 295	18	1 622	36 936
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2018	590	27 503	18		27 521
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 179			1 179
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2019	590	28 682	18		28 700
VALEURS NETTES au 31 mars 2019	32	6 613		1 622	8 236
Valeurs brutes au 1er avril 2019	622	35 295	18	1 622	36 936
Acquisitions		324		653	977
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		1 057		-1 016	42
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2019	622	36 676	18	1 259	37 954
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2019	590	28 682	18		28 700
Dotations aux amortissements/dépréciations		700			700
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2019	590	29 382	18		29 400
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019	32	7 295		1 259	8 554

Le poste « immobilisations incorporelles » comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique « concessions et droits similaires », a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main-d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car cette dernière était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions : 17 à 50 ans ;
- installations techniques et matériels : 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Les biens désignés au paragraphe ci-après « Régime juridique de certains biens immobiliers » sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le Privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2019, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 12 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo ;
- Sporting Monte-Carlo ;
- Hôtel de Paris et jardins ;
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2019 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2018	161 016	812 380	188 518	97 552	441 925	1 701 392
Acquisitions		37 316	10 036	4 713	136 363	188 428
Cessions / sorties d'actifs		-5 391	-10 394	-3 133		-18 918
Reclassements		132 817	50 326	11 626	-194 772	-3
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 31 mars 2019	161 016	977 121	238 487	110 757	383 516	1 870 898
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2018	38 102	512 338	165 579	76 584		792 604
Dotations aux amortissements		31 467	8 052	6 630		46 149
Cessions / sorties d'actifs		-4 715	-9 959	-3 014		-17 688
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 31 mars 2019	38 102	539 090	163 672	80 199		821 064
VALEURS NETTES au 31 mars 2019	122 914	438 032	74 816	30 558	383 516	1 049 834
Valeurs brutes au 1er avril 2019	161 016	977 121	238 487	110 757	383 516	1 870 898
Acquisitions (1)		58 098	6 276	7 912	-2 654	69 632
Cessions / sorties d'actifs (2)		-22 027	-1 468	-3 122		-26 616
Reclassements (3)		305 308	19 769	41 984	-367 103	-42
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 30 septembre 2019	161 016	1 318 499	263 065	157 532	13 759	1 913 872
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2019	38 102	539 090	163 672	80 199		821 063
Dotations aux amortissements (4)		18 811	6 218	4 225		29 254
Cessions / sorties d'actifs		-22 023	-1 426	-2 927		-26 376
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2019	38 102	535 878	168 464	81 497		823 942
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019	122 914	782 622	94 602	76 035	13 759	1 089 930

(1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment les montants engagés dans le cadre du projet One Monte-Carlo pour 39,7 millions d'euros et les travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris pour 9,1 millions d'euros.

(2) Les cessions/sorties d'actifs de l'exercice correspondent principalement à la destruction des Pavillons des Boulingrins, pavillons éphémères qui ont abrité, le temps des travaux du One Monte-Carlo, les boutiques précédemment situées au Sporting d'Hiver.

(3) Suite à la mise en service du One Monte-Carlo au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020, les montants afférents, comptabilisés en immobilisations en cours au 31 mars 2019, ont donc été reclassés vers les natures d'immobilisations correspondantes.

(4) La charge d'amortissement du premier semestre de l'exercice 2019/2020 enregistre notamment les amortissements correspondant aux mises en service des installations de l'Hôtel de Paris, mais aussi du One Monte-Carlo à partir du 1^{er} septembre 2019.

NOTE 6 DROITS D'UTILISATION

PRINCIPES COMPTABLES

Lors de la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un droit d'usage de l'actif est comptabilisé en droit d'utilisation, correspondant aux paiements futurs actualisés. Cet actif est amorti sur la durée de vie du contrat.

Le tableau de variation des droits d'utilisation au 30 septembre 2019 se présente ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Total
Première application au 1er avril 2019		18 222	405	433	19 060
Nouveaux contrats de location (1)			1 921		1 921
Fins et résiliations de contrats					
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2019		18 222	2 327	433	20 982
Dotations aux amortissements		3 167	253	161	3 581
Fins et résiliations de contrats					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2019		3 167	253	161	3 581
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019		15 056	2 073	272	17 401

(1) Les nouveaux contrats concernent principalement des locations de machines à sous.

L'échéancier des dettes de location relatives à ces contrats de location est présenté en note 13 – « Emprunt, passifs financiers et dettes de location ».

PRINCIPES COMPTABLES**Participations mises en équivalence**

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclut également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS 32-IAS 39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles/Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Actifs financiers non courants

Les prêts et placements à long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et actifs financiers non courants au 30 septembre 2019 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (1)	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2018	108 637	567	16 721	17 288
Acquisitions / Augmentations		39	593	632
Cessions / Diminutions		-38	-15 727	-15 765
Reclassements		-10		-10
Variation de valeur	7 337			
Valeurs brutes au 31 mars 2019	115 974	559	1 587	2 146
Dépréciations au 1er avril 2018		391	668	1 059
Dotations / reprises de dépréciation		20	-7	13
Dépréciations au 31 mars 2019		411	661	1 071
VALEURS NETTES au 31 mars 2019	115 974	148	926	1 075
Valeurs brutes au 1er avril 2019	115 974	559	1 587	2 146
Acquisitions / Augmentations			84	84
Cessions / Diminutions	-10 000	-12	-76	-88
Reclassements		-10		-10
Variation de valeur	-1 612			
Valeurs brutes au 30 septembre 2019	104 362	537	1 595	2 132
Dépréciations au 1er avril 2019		411	661	1 071
Dotations / reprises de dépréciation			-3	-3
Dépréciations au 30 septembre 2019		411	658	1 068
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019	104 362	127	937	1 063

(1) La rubrique « Autres actifs financiers » comprend essentiellement les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. USA Incorporated aux États-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2019.

(2) La rubrique « Participations mises en équivalence » correspond à la participation de 50 % détenue dans Betcliv Everest Group.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du Groupe S.B.M. :

En milliers d'euros	Exercice 2018/2019	1er semestre 2019/2020
Valeur des titres en début de période	108 637	115 974
Quote-part de résultat de la période	12 333	-1 594
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Remboursement de prime d'émission (1)		-10 000
- Dividendes (2)	-5 000	
- Autres variations	4	-18
Variation de la période	7 337	-11 612
Valeur des titres en fin de période	115 974	104 362

(1) Le remboursement de prime d'émission d'un montant de 10 millions d'euros correspond à des décisions des associés prises en mai et août 2019, avec deux remboursements respectifs de 5 millions d'euros. Ces montants ont été payés sur le premier semestre de l'exercice 2019/2020.

(2) La variation de 5 millions d'euros sur l'exercice 2018/2019 correspond à un acompte sur dividendes encaissé au cours du dernier trimestre de l'exercice 2018/2019.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir des conséquences significatives sur sa valeur. S'agissant des risques, les principaux sont présentés au chapitre 2.1 – « Facteurs de risque » du document de référence du Groupe S.B.M. au 31 mars 2019. Conformément aux principes comptables décrits ci-avant, une évaluation de la valeur d'utilité de BEG avait été réalisée en mai 2018 par un cabinet expert indépendant en évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable de BEG, et en conséquence de pouvoir être en mesure de comparer la valeur des titres BEG mis en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M. avec leur valeur recouvrable. Le plan d'affaires et les hypothèses clés retenues alors pour la détermination des flux de trésorerie actualisés, tels que les prévisions de croissance, le taux de marge prévisionnel et le taux de croissance à long terme correspondaient à la meilleure estimation de la Direction et reflétaient la meilleure estimation à cette date des réalisations attendues de façon cohérente avec les budgets, l'organisation, les plans d'action et les projets de BEG. Les deux scénarios (haut et bas) avaient été envisagés par l'expert en évaluation et les résultats de valorisation établis en mai 2018 étaient supérieurs à la valeur correspondante des actifs dans les comptes du Groupe S.B.M. L'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date ne remet pas en cause la valorisation de mai 2018 et il n'a pas été procédé à une réactualisation de cette évaluation, celle-ci étant largement supérieure à la valeur des actifs concernés dans les comptes consolidés.

ÉTATS FINANCIERS RESUMES DE BETCLIC EVEREST GROUP

L'information financière retenue au 30 septembre 2019 par le Groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

Bilan résumé - en milliers d'euros	Au 30 septembre 2019
Total Actif Non Courant	172 330
Total Actif Courant	135 275
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	84 436
Total Passif Non Courant	51 965
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	18 875
Total Passif Courant	185 154
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	13 847

Compte de résultat résumé - en milliers d'euros	6 mois (1er avril au 30 septembre 2019)
Chiffre d'affaires net des bonus accordés	220 669
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-5 769
(Charges)/Produits d'intérêts	-1 411
(Charges)/Produits d'Impôts	-16 598
Résultat Net Part du Groupe	-3 188
Autres Eléments du Résultat Global Part du Groupe	0
Résultat Global total Part du Groupe	-3 188

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi (*en milliers d'euros*) :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
28 191	76 171	104 362

NOTE 8 STOCKS

PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2019	12 992
Dépréciation au 31 mars 2019	41
VALEUR NETTE au 31 mars 2019	12 951
Valeur brute au 30 septembre 2019	13 113
Dépréciation au 30 septembre 2019	43
VALEUR NETTE au 30 septembre 2019	13 070

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons – vins, alcools, etc. – conservées dans les caves des établissements.

NOTE 9 CLIENTS

PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2019	104 183
Dépréciation au 31 mars 2019	60 345
VALEUR NETTE au 31 mars 2019	43 839
Valeur brute au 30 septembre 2019	144 468
Dépréciation au 30 septembre 2019	71 405
VALEUR NETTE au 30 septembre 2019	73 063

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

L'augmentation constatée par rapport au 31 mars 2019 s'explique principalement par une augmentation des créances clients jeux en lien avec l'activité soutenue de ce secteur d'activité sur le premier semestre de l'exercice 2019/2020. L'augmentation de la dépréciation au 30 septembre 2019 s'explique par la croissance de l'activité et la situation de recouvrement des créances à la date de clôture du premier semestre de l'exercice.

Analyse par ancienneté

Créances à moins de 6 mois	90 155
Créances entre 6 et 12 mois	3 577
Créances à plus d'un an	50 736
TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2019	144 468

NOTE 10 AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2019	2 590	24 650	2 118	6 269	35 627
Dépréciations au 31 mars 2019			276		276
VALEURS NETTES au 31 mars 2019	2 590	24 650	1 842	6 269	35 351
Valeurs brutes au 30 septembre 2019	2 458	13 458	3 829	7 646	27 391
Dépréciations au 30 septembre 2019			285		285
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019	2 458	13 458	3 544	7 646	27 106

(1) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA. La diminution par rapport au 31 mars 2019 s'explique principalement par un crédit de TVA en attente de remboursement de 5,7 millions d'euros comptabilisé au 31 mars 2019, montant encaissé au premier semestre de l'exercice en cours, et par une diminution de 2,6 millions d'euros de la TVA sur immobilisation, en lien avec la diminution des dettes sur immobilisation au 30 septembre 2019 par rapport au 31 mars 2019 (voir note 19 – « Autres créditeurs »).

(2) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2019		6		6
Dépréciations au 31 mars 2019				
VALEURS NETTES au 31 mars 2019		6		6
Valeurs brutes au 30 septembre 2019		6		6
Dépréciations au 30 septembre 2019				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2019		6		6

NOTE 12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités à terme	5 000	5 000
Disponibilités à vue	114 025	119 439
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	119 025	124 439
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	119 025	124 439
dont gain (perte) de juste valeur		

NOTE 13 EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE LOCATION

PRINCIPE COMPTABLE

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements futurs actualisés des contrats de location d'actifs spécifiquement dédiés sont comptabilisés en dettes de location.

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (4)	225 647	225 686
Dettes financières liées aux contrats de location-financement (3)	203	
Dettes de location (3)		17 556
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts (1)	16 449	19 621
Juste valeur des instruments dérivés (2)	405	745
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	242 704	263 608
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	5 652	39 022
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	230 029	218 174
Echéances à plus de cinq ans	7 022	6 413
TOTAL	242 704	263 608

(1) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.

(2) Voir note 27 – « Instruments financiers ».

(3) Comme décrit en note 2.1, l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » supprime la distinction contrat de location simple/contrat de location financement. A la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif « dettes de location » est comptabilisé, correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (voir note 7 – « Droits d'utilisation »).

(4) Afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a mis en place des lignes de crédits fin janvier 2017 (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers ») pour un montant total de 230 millions d'euros, dont les tirages à l'initiative de l'emprunteur pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Au 30 septembre 2019, le Groupe S.B.M. a utilisé la totalité des financements bancaires mis à sa disposition, soit un montant total de 230 millions d'euros. Ces financements seront remboursés semestriellement, la première échéance intervenant le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Les frais payés directement imputables à l'émission de la dette sont inclus dans l'évaluation de celle-ci et sont donc présentés en diminution du montant emprunté, soit 4,1 millions d'euros au titre des frais bancaires de mise en place et des honoraires. Ces coûts de transaction, ainsi que le montant des commissions de non-utilisation et des intérêts en lien avec les tirages réalisés augmentent le taux d'intérêt effectif de la dette.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2019, la Société n'a émis aucun titre dans le cadre de ce programme.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 5 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2019.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2019 :

(en milliers d'euros)	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit à taux variables	230 000	230 000	
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	235 000	230 000	5 000

ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT

Échéances à moins d'un an	31 400	26 400	5 000
Échéances d'un à cinq ans	203 600	203 600	
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 14 AVANTAGES DU PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (méthode des « unités de crédit projetées »).

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation de l'exercice relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2019	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels	30 septembre 2019
Indemnités de départ	39 032	1 237	-1 234	3 200	42 235
Engagements de retraite	12 701	67	-439	895	13 224
Médailles du travail	167	10	-13	1	164
TOTAL	51 900	1 313	-1 686	4 096	55 623

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2019 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8 % à 3,40 % suivant les catégories – rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut :
 - taux d’actualisation : taux déterminé sur la base d’un indice IBoxx correspondant au taux d’obligation d’entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (0,5 %),
 - tables d’espérance de vie : THTF0002 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L’évolution de l’engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	30 septembre 2019
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	51 900
Coût des services rendus	1 037
Charge d'intérêt	276
Prestations versées	-1 686
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	4 096
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	55 623
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	23 933
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	4 096
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	28 029

La charge de l’exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	30 septembre 2019
Coût des services rendus	1 037
Charge d'intérêt	276
CHARGE DE L'EXERCICE	1 313

ANALYSE DE LA SENSIBILITE DE LA PROVISION AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION

en milliers d'euros	30 septembre 2019
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	55 623
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	58 772
Ecart	3 149
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	52 567
Ecart	-3 056
% de variation	-5%

ANALYSE DE LA CONSTITUTION DES ECARTS ACTUARIELS

en milliers d'euros	30 septembre 2019
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	4 096
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	630
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	3 466

NOTE 15 PROVISIONS

PRINCIPE COMPTABLE

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2019	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2019
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT						
Litiges	5 551	9	-357	-50		5 153
Autres risques	1 927	33	-175	-31	8	1 762
Charges						
TOTAL	7 478	42	-532	-81	8	6 915

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2019	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2019
PROVISIONS A CARACTERE COURANT						
Litiges						
Autres risques	668	37	-73			632
Charges						
TOTAL	668	37	-73			632

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

NOTE 16 AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

PRINCIPE COMPTABLE

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
Produits constatés d'avance à plus d'un an	190 022	181 838
Subvention d'investissement	5 066	4 785
TOTAL	195 088	186 623

La rubrique « Produits constatés d'avance à plus d'un an » est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier du One Monte-Carlo, dont le produit est repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux depuis la mise en service desdits projets.

La diminution des produits constatés d'avance au cours du premier semestre de l'exercice résulte principalement du transfert en « Autres créditeurs » des droits au bail qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois, compte tenu des mises en services desdits projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 281 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 5 350 milliers d'euros, se décompose en :

- 565 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique « Autres créditeurs – compte de régularisation » ;
- 4 785 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2020/2021 et suivants (rubrique « Autres passifs à caractère non courant »).

NOTE 17 FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
Dettes fournisseurs	14 967	14 487
Factures non parvenues	12 850	20 858
TOTAL	27 817	35 346

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique principalement par le niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Conformément à la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les dettes au titre du programme de fidélité, les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques sont comptabilisés en « Passifs sur contrats ».

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
Avances et acomptes clients	28 385	16 689
Programmes de fidélité	4 534	4 692
Autres passifs sur contrats	575	758
TOTAL	33 494	22 139

NOTE 19 AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
Dépôts reçus	24 601	23 797
Dettes fiscales et sociales (1)	93 705	105 739
Autres dettes d'exploitation (2)	5 861	11 364
Dettes sur immobilisations (3)	44 872	21 328
Autres dettes	2 855	4 653
Comptes de régularisation (4)	32 222	35 913
TOTAL	204 116	202 794

(1) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2019 s'explique principalement par la croissance d'activité du Groupe S.B.M. au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020, ayant pour conséquence une augmentation des dettes sociales.

(2) La variation des autres dettes d'exploitation au 30 septembre 2019 s'explique principalement par une augmentation des commissions à payer, liée à la croissance d'activité du Groupe S.B.M.

(3) Les dettes sur immobilisations au 30 septembre 2019 concernent principalement le projet immobilier One Monte-Carlo au cœur de Monte-Carlo. La variation de ce poste résulte du bon avancement des travaux, avec l'achèvement complet des travaux à l'Hôtel de Paris.

- (5) La variation des comptes de régularisation au 30 septembre 2019 s'explique principalement par le reclassement en « Autres créditeurs » des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre du projet immobilier de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier One Monte-Carlo pour la part qui sera reconnue en résultat au cours des 12 prochains mois.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 20 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

PRINCIPE COMPTABLE

À l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	222 669	134 123	151 150
Secteur hôtelier	253 674	181 853	210 286
Secteur locatif	51 895	23 199	46 340
Autres	13 694	9 989	10 232
Cessions internes	-15 397	-9 135	-9 402
TOTAL	526 536	340 028	408 606

NOTE 21 CHARGES DE PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 14.

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	172 932	91 801	101 157
Charges sociales et autres charges assimilées	80 708	45 656	49 836
Avantages du personnel	2 560	1 280	1 313
TOTAL	256 199	138 737	152 306

Les charges de personnel du premier semestre de l'exercice 2019/2020 sont en augmentation de 13,6 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette augmentation se décompose comme suit :

- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier de 8,3 millions d'euros en relation avec l'évolution favorable de l'activité, l'ouverture de plusieurs établissements (restaurant Mada One et Centre de Conférence du One Monte-Carlo) et la pleine exploitation de l'Hôtel de Paris ;
- hausse des frais de personnel du secteur jeux de 2,8 millions d'euros, liée principalement à l'évolution favorable de l'activité ;
- hausse des frais de personnel du secteur locatif de 0,9 million d'euros avec l'ouverture du One Monte-Carlo ;
- prise en compte d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe pour un montant de 2,9 millions d'euros ;
- baisse des provisions pour litiges avec le personnel de 1,3 million d'euros.

Le poste des avantages au personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présenté en note 14.

NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 248	-323	-179
Reprises de provisions antérieurement constituées	4 108	834	336
Provisions pour dépréciation constatées sur la période (1)	-13 902	-5 880	-7 479
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-11 043	-5 369	-7 322
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	223	107	54
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-1 230	-152	-50
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-1 007	-45	4
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	565	283	281
AUTRES PRODUITS	9 650	326	1 920
AUTRES CHARGES	-8 564	-2 261	-1 155
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-10 398	-7 066	-6 273

(1) Comme indiqué en note 9 – « Clients », l'augmentation des provisions pour dépréciation de l'exercice s'explique principalement par la croissance de l'activité et la situation de recouvrement des créances à la date de clôture du premier semestre de l'exercice.

NOTE 23 RESULTAT OPERATIONNEL

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 28 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	-7 950	6 326	13 459
Secteur hôtelier	-4 244	30 547	35 054
Secteur locatif	35 493	13 776	37 109
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-32 921	-13 708	-16 197
TOTAL	-9 621	36 941	69 425

Comme indiqué en note 2.1, les états financiers de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 – « Contrats de location ». L'impact de l'application de cette norme sur le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. n'est pas significatif.

NOTE 24 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
Produits perçus (1)	15	5	25
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement			
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	15	5	25
Charges et intérêts (2)	-342	-256	-1 096
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	327	245	
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-15	-11	-1 096
Différences de change	3	23	-24
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions			
Autres	66	61	20
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	70	84	-4

(1) Correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme).

(2) Comme indiqué en note 5 – « Immobilisations corporelles », les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel est le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.1, les états financiers de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 – « Contrats de location ». Conformément à cette norme, le Groupe S.B.M. comptabilise en charges et intérêts à compter de l'exercice 2019/2020 les intérêts relatifs aux dettes de location, soit un montant sur le premier semestre de l'exercice 2019/2020 de 0,3 million d'euros.

NOTE 25 CHARGE D'IMPOTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 26 EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
Cadres	733	711	775
Agents de maîtrise et Employés	3 616	3 892	4 180
TOTAL	4 349	4 603	4 955

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable et documentés comme tels au regard de la norme IFRS 9 sont comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture. En particulier, les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sont réévaluées à la juste valeur au bilan et rapportées au résultat lorsque les flux de trésorerie attendus couverts influent sur ce dernier.

Pour les autres instruments dérivés, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

INSTRUMENTS DE TAUX

Comme indiqué en note 3, le contrat des crédits signé en janvier 2017 prévoyait la mise en place de contrats de couverture portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum.

À fin mars 2019, 4 instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

Conformément à la comptabilité de couverture définie par IFRS 9 et selon cette qualification donnée après documentation de la relation de couverture mise en place par la Société sur les 4 contrats de swap, la juste valeur des contrats, qui s'établit à - 745 milliers d'euros au 30 septembre 2019 contre - 404 milliers d'euros au 31 mars 2019, a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

NOTE 28 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino Café de Paris, au Sun Casino et au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. Les jeux de table au Casino Café de Paris ont été mis en exploitation le 25 mars 2016. L'exploitation de la restauration au sein des casinos est également rattachée au secteur jeux ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, les locations des villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ». Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR SECTEUR

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2018/2019	Produits avant éliminations intra-groupe	134 123	181 853	23 199	9 989	349 163
	Opérations intra-groupe	-2 247	-6 816		-72	-9 135
	Produits des activités ordinaires	131 876	175 038	23 199	9 917	340 028
1er semestre 2019/2020	Produits avant éliminations intra-groupe	151 150	210 286	46 340	10 232	418 008
	Opérations intra-groupe	-1 927	-7 356		-119	-9 402
	Produits des activités ordinaires	149 223	202 930	46 340	10 113	408 606
variation n/n-1	montant	17 347	27 892	23 141	197	68 578
variation n/n-1	%	13,2%	15,9%	99,8%	2,0%	20,2%

RESULTAT OPERATIONNEL PAR SECTEUR

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ».

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2018/2019	9 622	41 862	19 922	4 313	-14 982	60 737
1er semestre 2019/2020	18 392	54 943	41 523	5 032	-16 931	102 959
variation n/n-1 montant	8 770	13 080	21 602	719	-1 949	42 222
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2018/2019	-3 297	-11 315	-6 146	-945	-2 094	-23 797
1er semestre 2019/2020	-4 933	-19 889	-4 414	-1 071	-3 227	-33 534
variation n/n-1 montant	-1 637	-8 574	1 732	-125	-1 134	-9 737
RESULTAT OPERATIONNEL						
1er semestre 2018/2019	6 326	30 547	13 776	3 368	-17 076	36 941
1er semestre 2019/2020	13 459	35 054	37 109	3 962	-20 158	69 426
variation n/n-1 montant	7 133	4 507	23 334	594	-3 083	32 485

Comme indiqué en note 2.1, les états financiers du 1^{er} semestre 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 – « Contrats de location ». L'impact de l'application de cette norme sur le compte de résultat du 1^{er} semestre de l'exercice 2019/2020 est une augmentation du résultat opérationnel avant amortissements de 3 millions d'euros et une augmentation des amortissements de 2,9 millions d'euros, soit un impact non significatif sur le résultat opérationnel du Groupe S.B.M.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2019	49 901	504 250	439 959	30 134	33 826	1 058 070
au 30 septembre 2019	49 246	543 833	435 198	30 439	39 768	1 098 484
variation du semestre (1)	-655	39 583	-4 762	305	5 942	40 415
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2018/2019	5 319	82 269	94 023	6 583	2 324	190 518
1er semestre 2019/2020	2 523	25 790	32 656	1 388	8 252	70 608

- (1) Pendant la phase de travaux du One Monte-Carlo, l'ensemble du projet immobilier a été comptabilisé dans le secteur locatif. A la date de mise en service, la part des immobilisations qui sera exploitée par le secteur hôtelier a été reclassée dans ce dernier secteur.

NOTE 29 RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTION

	31 mars 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	0,11	1,79	2,71
Résultat net dilué par action (en euros)	0,11	1,79	2,71

NOTE 30 ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros		Exercice 2018/2019	1er Semestre 2018/2019	1er Semestre 2019/2020
Variation de besoin en fonds de roulement				
Stocks	note 8	-614	-168	-119
Clients	notes 9, 15 et 17	-20 064	-38 531	-29 224
Fournisseurs	note 17	4 567	8 712	7 528
Autres créances et dettes	notes 10, 16 et 18	94 342	73 947	10 816
Total		78 231	43 960	-10 999

NOTE 31 PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'État monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2019, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betclie Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT MONEGASQUE

Tel qu'indiqué en note annexe I – « Informations générales », la Société s'est vu concéder par l'État le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 21 981 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2019/2020. Conformément à l'avenant n°4 au Cahier des Charges du 1^{er} avril 2019, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019, le taux de redevance est resté fixé à 15 % sur le premier semestre de l'exercice 2019/2020 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 3 586 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2019/2020 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 570 milliers d'euros au titre de du premier semestre de l'exercice 2019/2020 ;

- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 – « Immobilisations corporelles », paragraphe « Régime juridique de certains biens immobiliers » ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

Enfin, pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2019, la Société n'a émis aucun titre dans le cadre de ce programme.

RELATIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont ou ont été Administrateurs de la Société des Bains de Mer au premier semestre de l'exercice 2019/2020, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société anonyme monégasque Dotta Immobilier, la société SCEA Fondugues Pradugues, la SARL Rainbow Wines et la société Lochinvar Consulting L.L.C.

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

RELATIONS AVEC BETCLIC EVEREST GROUP

Comme exposé dans les notes 3 et 7, le Groupe S.B.M. avait participé au financement de Betclic Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentaient 11,4 millions d'euros au 31 mars 2018. Ces avances ont été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2018/2019.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ORGANES DE GESTION

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la Société mère, provenant de la Société mère et de toutes les sociétés du Groupe S.B.M., se sont élevés à 743 milliers d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2018	30 septembre 2019
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	349	649
Tantièmes		
Jetons de présence	95	94
TOTAL	444	743

Les sommes versées ayant une nature d'indemnités de fonction, elles ne sont pas soumises à charges patronales.

NOTE 32 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

en milliers d'euros	31 mars 2019	30 septembre 2019
ENGAGEMENTS DONNES		
Avais, cautions et garanties (1)	188 860	170 980
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	157	157
Avais, cautions et garanties (2)	50 516	154 048
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	70 587	27 261
Autres commandes fermes (4)	26 708	30 399
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	5 000	5 000
Autres engagements réciproques (5)		45 455

- (1) Les garanties données découlent des obligations relatives à Betclik Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires et des obligations relatives au contrat de crédit, qui sont décrites dans les paragraphes ci-après.
- (2) Les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés, ainsi que de l'engagement de l'Etat Monégasque dans le cadre du programme de titres de créances négociables à court terme. Ces garanties sont également décrites dans les paragraphes ci-après.
- (3) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.
- (4) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.
- (5) Engagements relatifs au projet de Resort Intergré au Japon. Ces engagements réciproques sont décrits dans le paragraphe ci-après.

DETAIL DES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS RELATIFS A BETCLIC EVEREST GROUP

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 27,8 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en juillet 2017, la mise en place d'un crédit remboursable sur 5 ans de 21,3 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2019 un engagement de 12,8 millions d'euros, après un remboursement de 2,1 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice ;
- en juin 2018, la mise en place d'un crédit remboursable sur 3 ans de 30,8 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2019 un engagement de 15 millions d'euros.

Les engagements reçus relatifs à Betclik Everest Group s'élèvent à un montant résiduel de 15,7 millions d'euros et sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés – le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betclik Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques entre les deux associés :

- garantie à première demande pour un montant maximum de 13 millions d'euros, à laquelle sont adossés des nantisements croisés de 16 455 titres Betclik Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2017 ;
- garantie à première demande pour un montant maximum de 16,3 millions d'euros, à laquelle sont adossés des nantisements croisés de 18 500 titres Betclik Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2018.

CONTRAT DE CREDIT

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », la Société a contracté fin janvier 2017 des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 230 millions d'euros, constituées de deux tranches A et B pour respectivement 86,8 millions d'euros et 143,2 millions d'euros. Au 30 septembre 2019, la Société a utilisé l'ensemble des lignes de crédit.

La tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017. Cette garantie constitue au 30 septembre 2019 un engagement donné de 143,2 millions d'euros correspondant aux tirages sur la tranche B.

Les covenants financiers par ailleurs applicables au 30 septembre 2019 sont respectés. Ces covenants sont décrits en note annexe 3.2.

EMISSION DE TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES A COURT TERME

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Cet engagement de l'Etat Monégasque constitue au 30 septembre 2019 un engagement reçu de 120 millions d'euros, la Société n'ayant émis aucun titre de créances négociables à court terme au 30 septembre 2019.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES RELATIFS AU PROJET DE RESORT INTEGRE AU JAPON

Comme décrit en note 3.4 – « Projet de Resort Intégré » au Japon, le Groupe S.B.M. s'est engagé, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, à participer à l'appel d'offre pour le projet de Resort Intégré au Japon, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la société qui sera créée à cet effet conjointement avec le Groupe G.E.G. (la « JV Co »), le Groupe G.E.G. bénéficiant des 95 % restants.

DETAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS

Le Groupe S.B.M. poursuit une relation contractuelle depuis 1991 avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, qui vient à échéance en juin 2022.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de Bail	Fin de Bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

NOTE 33 ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 32.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	53 651	2 080	1 929	57 660
TOTAL	53 651	2 080	1 929	57 660

AUTRES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	23 193	147 787		170 980
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	23 193	147 787		170 980
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	142 792	11 154	259	154 205
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	142 792	11 154	259	154 205
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	5 000			5 000
Autres engagements réciproques	9 091	36 364		45 455
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	14 091	36 364		50 455

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide –
92908 Paris La Défense
Cedex

Jean-Humbert CROCI

12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André GARINO

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

sur l’information financière semestrielle 2019

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2019

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d’exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés et notamment le paragraphe 2.1.1 « Evolution du référentiel comptable – IFRS 16 Contrats de location » qui expose les impacts de la première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er avril 2019.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Monaco, le 26 novembre 2019

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

François-Xavier AMEYE

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 26 novembre 2019.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187